

## COMMUNIQUÉ AUX ARCHITECTES

Le conseil national informe l'ensemble des architectes inscrits au Tableau National de l'Ordre des Architectes, de la publication sur le journal officiel N° 51 du décret exécutif N°16-224 du 19 Dhou El Kaada 1437 correspondant au 22 aout 2016 fixant les modalités de rémunération de maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Cet acquis, obtenu après un an de négociation entre les services du **MHUV** et la **Commission National Textes & Règlement du CNOA** et deux longues années d'attentes, est à inscrire en lettres d'or dans le processus de revalorisation du métier d'architecte, initié par le CNOA depuis son installation en juillet 2013. Ce décret n'a été possible que grâce à la mobilisation des cadres de la **DGAU** du **MHUV** et tout particulièrement du suivi permanent et personnel de son **excellence, Monsieur Abdelmadjid TEBBOUNE, Ministre de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville**, le long du laborieux processus de décision, qui a nécessité un nombre impressionnant d'aller-retour entre les différents départements gouvernementaux et deux arbitrages de Monsieur le Premier Ministre.

La Corporation des architectes prend acte pour la seconde fois, après la réunification des rangs des architectes en 2013, de l'attachement de son excellence, Monsieur le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, à l'épanouissement de la profession d'architecte et du rôle d'acteur privilégié qui doit lui revenir dans l'environnement culturel, social et économique de notre pays.

Alger le 06 octobre 2016

Pour le Conseil National de l'Ordre des Architectes

Le Président,

Mustapha TIBOURTINE



Président du CNOA

TIBOURTINE Mustapha